

RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS

Programme de Développement Rural Réunion



Année 2019



Qu'est-ce que le FEADER ?

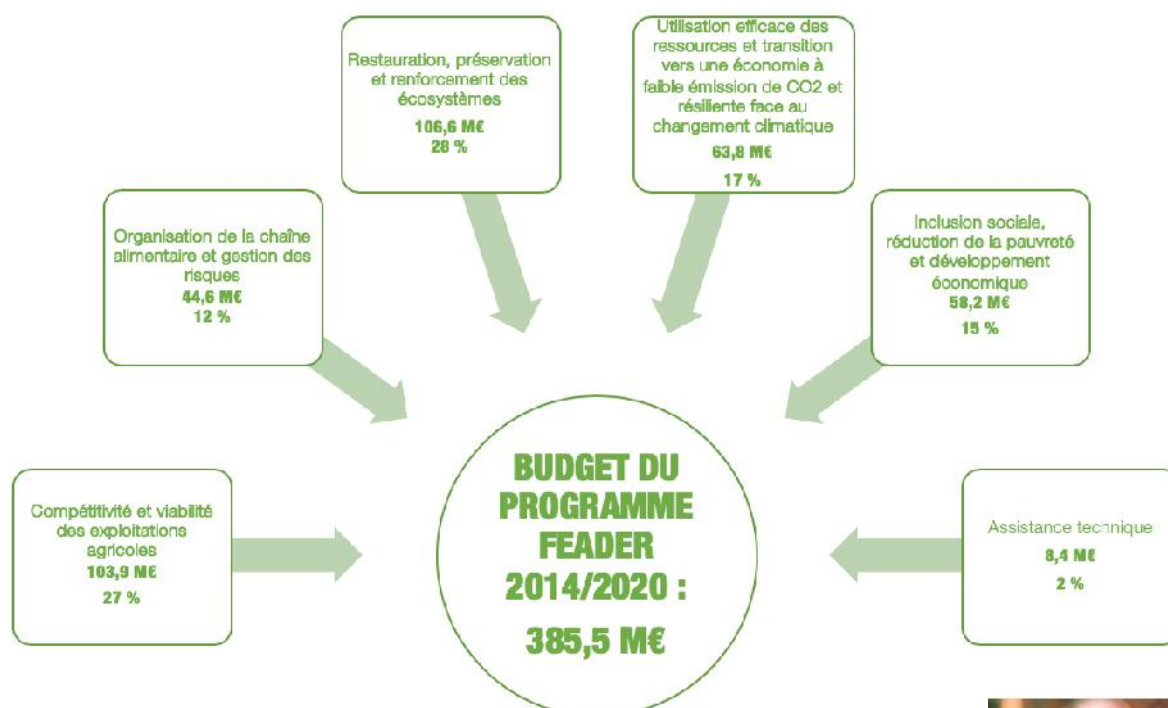
Instrument financier de la politique européenne de développement rural, le **FEADER** (Fonds Européen Agricole de Développement rural) est le second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

A La Réunion, le Conseil Départemental est depuis en 2014, l'autorité de gestion du programme de développement Rural.

Les quatre orientations du PDR



13 mesures réparties par thématique



CHIFFRES CLES AU 31 DÉCEMBRE 2019

20 181 064 € : montant des subventions soutenant les investissements dans les exploitations agricoles

7 271 230 € : montant des subventions soutenant les investissements dans l'industrie agroalimentaire



3 560 dossiers d'accompagnement d'investissement dans les exploitations agricoles

18 139 986 € : montant des subventions soutenant les projets publics structurants

34 exploitations ayant bénéficié d'un investissement dans les économies d'énergie/ efficacité énergétique

94 jeunes agriculteurs soutenus dans le cadre de leur installation (DJA)

558 ha : surfaces annuelles moyennes soutenues au titre de l'agriculture bio

et

9 135 ha : surfaces soutenues par des mesures agroenvironnementales



101 projets soutenus par le programme LEADER visant à soutenir le développement des Hauts et **44** emplois créés

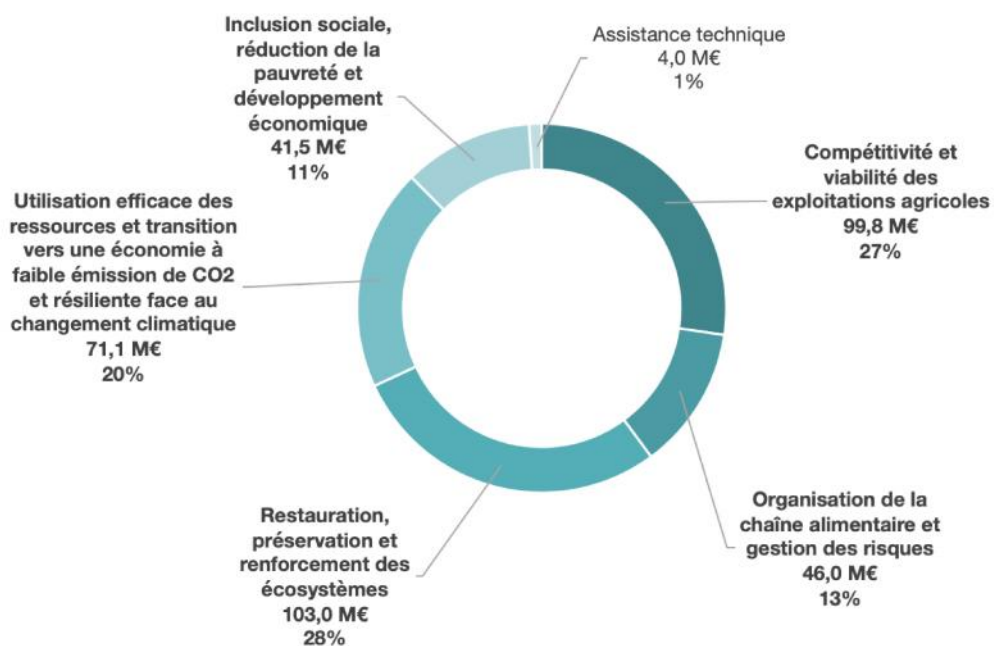


ETAT D'AVANCEMENT EN 2019

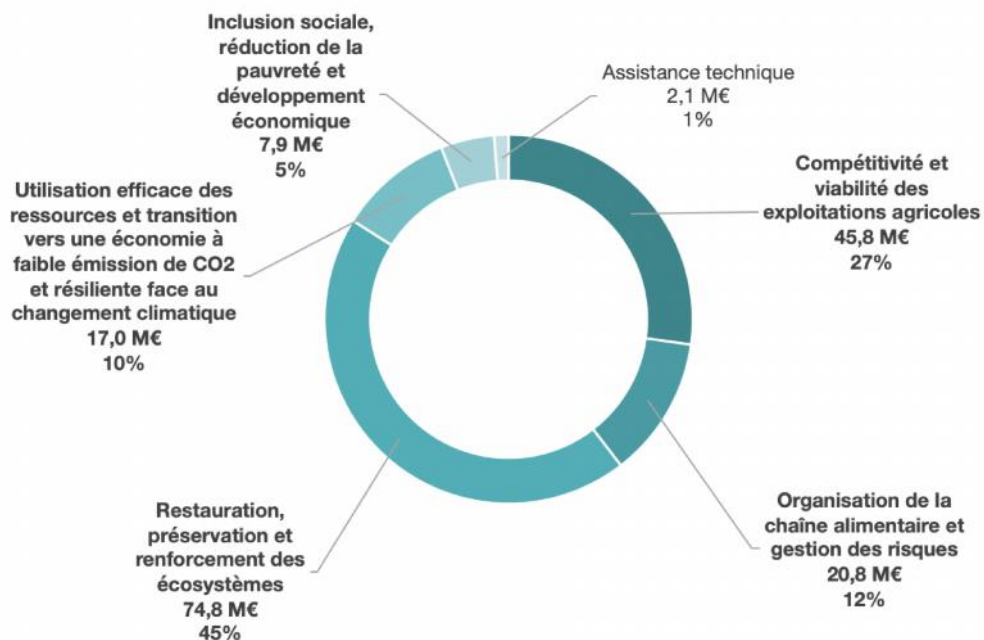
Au 31 décembre 2019, le taux programmation (en dépense publique) est de **71%**.
Le taux de paiement (en dépense publique) est de **33%**.

Part des différentes priorités du programme dans la programmation totale et les paiements :

MONTANTS PROGRAMMÉS



MONTANTS PAYÉS ET CERTIFIÉS



Quelques projets soutenus par le FEADER depuis le début de la programmation

Aides à la création ou modernisation des unités de production animale (4.1.2)

Construction d'un bâtiment d'élevage de poules pondeuses en plein air et équipements à Saint-Paul



Bâtiment : 1 105 m²
Parcours en plein air : 3,2 ha
8 100 poules
2 silos de 15,8 m³ en acier

Montant total investissement : **459 883 €**

Part Feader : **147 093 €**
Part Conseil Départemental : **49 031 €**
TVA NPR : **30 000 €**
Maître d'ouvrage : **233 758 €**

Clain Christophe a poursuivi ses études dans le domaine agricole au lycée agricole Emile de la Giroday à Saint-Paul et à l'Etablissement Public Local d'Enseignement agricole de Saint-Joseph. Au cours de ses études, il a effectué des stages en Vendée dans des fermes d'élevage de plein air et en agriculture biologique. Il est diplômé d'un BAC (STAV) en sciences et technologies de l'agronomie et du vivant et en 2014 d'un BTS Productions animales.

Installé en 2017, son exploitation avicole se situe sur la commune de Saint-Paul dans le quartier de Petit Bellemène. M. Clain très soucieux du bien-être animal, lorsqu'il décide de s'installer, prévoit un élevage en plein air. Il bénéficie dès lors d'une aide à l'installation.

C'est avec le soutien du **FEADER** et celui du **Conseil Départemental** que M. Clain a mis en place un système d'élevage en plein air de poules pondeuses dans des bâtiments respectant le bien être animal avec une zone de parcours plein air. Son bâtiment de type semi-industriel est 100% autonome sauf pour le ramassage d'œufs qui se fait manuellement. Il propose des œufs de poules élevées sans traitement antibiotiques et nourries sans OGM.

Aides à l'optimisation, sécurisation et développement des périmètres irrigués et à l'amélioration des conditions d'alimentation en eau des hauts ruraux (4.3.2 et 4.3.5)

Travaux de la retenue collinaire de Piton Rouge nommée Piton Marcelin et des réseaux associés au Tampon

Le projet vise le renforcement de la ressource en eau brute destinée à l'activité agricole du territoire tamponnais, en réalisant un réseau d'irrigation sur l'Est de la Commune du Tampon, alimenté par la nouvelle retenue collinaire de Piton Rouge.

Ce réseau d'irrigation permettra grâce au soutien du **FEADER** d'apporter de l'eau brute jusqu'aux parcelles des agriculteurs, desservant ainsi une surface de 200 hectares. Il permettra aux agriculteurs de ne plus s'approvisionner à partir du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) pour leur usage d'irrigation.

L'accès à la ressource en eau est un enjeu majeur pour les agriculteurs et pour le développement de l'agriculture dans les Hauts. Cet équipement participera directement à un développement équilibré du territoire de la commune, en confortant la filière agricole et en favorisant le maintien et le développement d'activités économiques dans les Hauts.

La retenue collinaire du Piton Rouge récemment nommée Piton Marcelin permettra également de stocker de l'eau qui sera utilisé durant les périodes de sécheresse pour l'irrigation des parcelles et contribuera à faciliter la lutte contre les incendies de forêt (DFCI).

Réseau d'irrigation d'environ 26 km
200 ha de périmètre irrigués
Capacité de la retenue collinaire : 350 000 m³



Montant total construction de la retenue collinaire : **13 208 321 €**

Part Feader : 9 906 240 €
Part Etat : 237 244 €
Part Conseil Départemental : 369 003 €
Part Région : 1 375 000 €
Maître d'ouvrage : 1 320 832 €

Montant total réalisation du réseau d'irrigation : **10 401 144 €**

Part Feader : 7 800 858 €
Part Conseil Départemental : 1 307 557 €
Maître d'ouvrage : 1 292 728 €

Projet soutenu au titre du programme LEADER *

* « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale »

Dispositif JEUN'EST – relatif à l'Insertion/Entreprenariat/Publics en difficulté

(Groupe d'Action Locale - GAL FOR' EST – 19.2.1-4)

Dioré, la forêt des plantes médicinales : production de plantes médicinales indigènes et endémiques à Saint-André



Forêt départementale 117,36 ha
Site concerné par le chantier d'insertion : 6,5 ha
8 salariés en CDDI et un encadrant technique

Montant total investissement : **210 125 €**

Part Feader : **33 743 €**

Part Région : **11 247 €**

Dioré est un espace naturel sensible (ENS) situé dans les Hauts de la commune de Saint-André, sur le territoire Est de La Réunion. Cette forêt départementale de 117,36 ha est composée de Bois de Couleurs, Bois de perroquet, Bois de Papaye et de plantes endémiques.

Le projet de production de plantes médicinales indigènes et endémiques est multidimensionnel, il s'inscrit dans une démarche de développement durable (économique, social, écologique) initié par l'Association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion et de l'Emploi - l'ARDIE.

L'ARDIE met en œuvre des actions qui contribuent à l'emploi, à l'insertion professionnelle ou sociale des personnes en difficultés sur le territoire Est.

Ici, ce projet d'agroforesterie s'appuie sur un dispositif d'atelier chantier d'insertion qui vise l'employabilité de 8 personnes et leur encadrant technique. Les activités consistent à "cultiver" des plantes médicinales indigènes et endémiques, à démultiplier ces plantes et assurer leur cueillette en vue de leur commercialisation auprès d'une entreprise de transformation privée.

Grâce à **LEADER**, l'ARDIE a pu financer le poste de l'encadrant technique et mettre en œuvre le dispositif d'atelier chantier d'insertion.

Ce projet a été primé par la fédération nationale LEADER France dans la catégorie « Faire des territoires ruraux des espaces d'excellence en matière écologique, agricole et énergétique ».



Pour en savoir plus :

<https://www.departement974.fr/actualite/feader-un-soutien-pour-developpement-agricole-rural-de-reunion>

http://www.reunioneurope.org/UE_SUIVI_EVALUATION_FEADER.asp